



PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 2 décembre 2013 la résolution suivante a été adoptée, à savoir :

Résolution 2013-12-195 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2014, les séances seront à 19 h 30 :

Lundi	13 janvier	Lundi	7 juillet
Lundi	3 février	Lundi	4 août
Lundi	3 mars	Mardi	2 septembre
Lundi	7 avril	Lundi	6 octobre
Lundi	5 mai	Lundi	3 novembre
Lundi	2 juin	Lundi	1 décembre

L'original de cette résolution est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ àAscot Corner.....ce.....5^ejour de décembre de l'an deux mille treize.

secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité d'Ascot Corner, certifié sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 5 décembre 2013, entre _____ et _____ heures.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour de décembre 2013.

secrétaire-trésorier et directeur général